CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service des communes 139.35

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET : Commune de Cornillon-Confoux - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2020/2022 - Tranche 2020

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2020/2022 envisagé par la commune de Cornillon-Confoux, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projet prévu à partir de 2020

• Réhabilitation et extension du groupe scolaire Igor Mitoraj

La commune souhaite mettre en œuvre un programme de modernisation du groupe scolaire Igor Mitoraj dont les locaux ne sont plus en adéquation avec les besoins actuels des écoliers, des membres de la communauté éducative et de la population.

En effet, les salles de classe et les bureaux sont soit exigus, soit insuffisants. Les espaces de rangement sont à redimensionner et les sanitaires ne sont plus adaptés au nombre d'écoliers.

L'école maternelle sera intégralement reconstruite sur trois niveaux qui comprendront :

- un parking au rez-de-chaussée;
- trois salles de classe et une polyvalente, un dortoir, des sanitaires réunis par un préau et un hall distributif au niveau supérieur ;
- des locaux pour les enseignants et la direction au dernier niveau.

Les travaux concernant l'école primaire consisteront à réaliser dans le prolongement de la passerelle de liaison, une galerie couverte et fermée permettant de distribuer les deux salles de classe contiguës et d'agrandir l'une d'elles.

Le montant global de cette opération, prévue de 2020 à 2022, s'élève à 4 000 000 € HT dont 500 000 € HT pour la tranche 2020. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 2 800 000 €dont 350 000 €pour la tranche 2020.

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2020/2022 s'élève à 4 000 000 €HT.

L'échéancier est le suivant :

- 2020 : 500 000 €HT - 2021 : 1 500 000 €HT - 2022 : 2 000 000 €HT

Total 4 000 000 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 2 800 000 € pour ce programme 2020/2022, dont 350 000 € pour la tranche 2020, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL